

CNAS DU 3 JUILLET 2014

## Un bilan 2013 morose !

Le Conseil National d'Action Sociale s'est réuni le 3 juillet 2014 sous la présidence de Mme FEJOZ, Directrice des Ressources Humaines, Adjointe du Secrétaire Général.

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

- Bilan 2013 de l'action sociale
- Politique d'harmonisation tarifaire en matière de restauration pour 2015
- Bilan d'activité 2013 du service social
- Compte rendu d'activité (CRA) des délégations
- Questions diverses

Voir la déclaration liminaire sur [www.financesfo.fr](http://www.financesfo.fr)

### BILAN 2013 DE L'ACTION SOCIALE

**FO FINANCES** déplore la baisse, (même sensible) du budget (-140 000€). Elle condamne la réserve de précaution de 7% et les 10 suppressions d'assistants de délégation.

Les trois postes principaux de dépenses sont consacrés respectivement :

**A la restauration**, pour 59 M€ en crédit de paiement (CP) intégrant les dépenses liées à la restauration collective et aux titres restaurant.

77% des agents ont accès à une restauration collective ou à des tickets restaurant. L'association AGRAP a perçu une subvention de fonctionnement de 8,93 M€.

**Au tourisme social** (vacances enfants et Famille) pour 28 M€ (CP).

Une subvention de 26,96 M€ a été versée à EPAF en 2013. 319 enfants ont bénéficié du dispositif d'accompagnement spécifique (soit 29 enfants de plus qu'en 2012).

Concernant les opérations immobilières pour vacances

familles, **FO FINANCES** a demandé des précisions sur l'opération prévue à Gérardmer pour 500 000,00 €.

La direction a précisé que ce projet était reporté à 2015. **FO FINANCES** prend acte positivement que EPAF ait revu le schéma d'acheminement des colonies pour l'été 2014 pour certaines plateformes régionales.

**Au logement** pour 27 M€(CP).

En 2013, ALPAF a procédé à la réservation de 195 logements, l'objectif ministériel de réservation étant de 10 000 logements à la fin 2014. Au 1<sup>er</sup> juin 2014, 144 logements de plus ont été réservés, ils viendront s'ajouter aux 9 362 logements existants. Comme indiqué dans notre liminaire, il ne sera pas facile d'atteindre les 10 000 logements au 31 décembre 2014.

De plus, une opération visant à vendre 1 200 logements domaniaux serait envisagée. Quand dans un même temps, l'ALPAF s'évertue à atteindre son objectif avec les difficultés que l'on connaît. Nous ne pouvons que rester dubitatifs devant les contradictions de la politique menée par nos ministères.

A cela, la présidente se voulant rassurante, a indiqué que pour l'instant, seule l'étude de faisabilité sur la cession d'un millier de logements, en région parisienne

était lancée. Elle a précisé que si le parc était vendu, les agents locataires conserveraient leurs logements, leur loyer social serait inchangé. Une réservation avec le propriétaire pourrait être faite sur 10 ou 20 ans pour en conserver l'accessibilité.

**FO FINANCES** a demandé quel était l'intérêt d'une telle démarche ? La présidente a répondu que de cette façon l'état mobiliserait des crédits plus importants. Les fédérations seront associées aux prochaines discussions et à la décision.

Compte tenu des besoins criants des agents, du coût exorbitant de l'immobilier et de la baisse du pouvoir

**FO FINANCES  
déploire la baisse  
(même sensible)  
du budget**

d'achat, **FO FINANCES** condamne ce projet et s'opposera à toute liquidation immobilière.

**FO FINANCES** a demandé la restitution de l'enquête logements effectuée dans 30 départements. La direction a indiqué qu'elle essaierait de faire tout ce qui est prioritaire avant décembre.

Ça ne fait que trois ans que cette enquête est diligentée !!! Nous n'avons pas les mêmes priorités !

Concernant la protection sociale complémentaire, le secrétariat général verse une participation à l'organisme de référence à hauteur des transferts de solidarité. La dotation de 19M€ est jusqu'ici maintenue. La préservation des crédits sur le budget action sociale en 2015 est demandée. Une réflexion est actuellement engagée sur la protection complémentaire.

On constate une baisse des crédits secours (-82 580€). N'est ce pas le résultat de la nouvelle procédure de paiement des secours ? A l'occasion du CNAS du 3 avril 2014, la direction devait réfléchir sur la modification des règles d'attribution des secours les trouvant trop lourdes. **FO FINANCES** s'interroge sur l'avancement de cette réflexion ?

Un point sera fait d'ici la fin de l'année.

Sur la petite enfance, **FO FINANCES** a des doutes quant à l'impact de la réservation des 6 places de crèches en plus pour 2013, pour concilier vie professionnel/vie personnelle dans le cadre du plan égalité professionnelle.

La présidente a annoncé qu'à la fin de cette année le total de berceaux sera de 500 places.

**FO FINANCES** demande un effort supplémentaire.

**FO FINANCES** sollicite un état des besoins des délégations pour les coins repas en fonction des crédits alloués.

**FO FINANCES** a voté contre le bilan 2013 de l'action sociale.

## **POLITIQUE D'HARMONISATION TARIFAIRE EN MATIERE DE RESTAURATION POUR 2015**

Les plafonds d'harmonisation tarifaire ont été arrêtés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 5,10€ en Ile-de-France et 5,60€ dans les autres régions, il est proposé d'augmenter de 1,65 % les plafonds pour 2015, ce qui porterait à 5,18 € le plafond repas en Ile-de-France et à 5,68 € dans les autres régions.

**FO FINANCES** a voté contre cette proposition.

## **BILAN D'ACTIVITE 2013 DU SERVICE SOCIAL**

Inversement à la tendance à la baisse constante des effectifs des ministères, la proportion des agents reçus par le service social progresse de 1,4 % en 2013. Les assistants de service social ont conseillé 12 434 personnes.

37 555 entretiens ont été réalisés, ce qui représente une moyenne de 3,02 entretiens par agent.

Les agents de catégorie C rencontrés, restent majoritaires notamment sur la problématique « budget » et « santé », mais on peut noter une progression de la catégorie A, concernant la problématique « vie professionnelle ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le circuit de traitement des aides pécuniaires a évolué. L'assistante de service sociale, instruit la demande en élaborant la fiche budget et le rapport social. La conseillère technique régionale doit valider la demande et la transmettre au correspondant CHORUS pour paiement. Le correspondant CHORUS saisit la décision prise, il met en paiement soit par la régie (virement bancaire ou chèque), soit par le circuit CHORUS. Cette procédure a eu pour conséquence d'allonger le temps de traitement.

En 2013, le nombre d'aides pécuniaires accordées a baissé (-214) par rapport à 2012.

**FO FINANCES** n'a eu de cesse d'alerter l'administration sur

les difficultés relatives au rallongement des délais de traitement, et notamment à l'occasion de la suppression des régies départementales au profit des régies régionales. Il faut croire que le temps nous donne raison.

Les conditions d'attribution du secours étant inadaptées et afin d'améliorer les missions du service social, une nouvelle démarche de performance doit être mise en place dans les 3 ans à venir. Un nouvel outil évaluera le délai d'attribution du secours. C'est à dire le délai entre la réception du dossier d'aide et la date de transmission au correspondant CHORUS. Une formation commune aux deux réseaux du service social et de la médecine de prévention sera également mise en place.

**FO FINANCES** déplore la baisse du nombre des prêts sociaux accordés en 2013 par rapport à 2012 (-35 dossiers).

Elle constate l'augmentation du nombre d'agents retraités bénéficiaires d'aides pécuniaires qui passe à 16% en 2013 (13% en 2012). Deux tiers des pensionnés

En 2013 le nombre d'aides pécuniaires accordées a baissé (-214) par rapport à 2012

sont des personnes seules et/ou connaissent un plus bas niveau de pension. Le processus devrait malheureusement s'accroître avec la diminution des pensions de retraites consécutives aux réformes successives.

Aussi, **FO FINANCES** demande que les stages de préparation à la retraite soient généralisés afin de sensibiliser les agents sur les conséquences financières et psychologiques liées à la diminution des ressources notamment.

Concernant le travail partenarial des CDAS avec la Conseillère Economique Sociale et Familiale (CESF) dans certains départements, le rapport indique que cet acteur participe à la prévention de l'aggravation des situations difficiles.

Puisqu'il est reconnu comme tel, **FO FINANCES** souhaite que la direction généralise l'accès à ces consultations pour tous les départements avec une prise en charge de la dépense au niveau national.

## COMPTE RENDU D'ACTIVITE DES DELEGATIONS

Sur les 456 sorties financées par le BIL : 164 ont été réservées aux retraités.

57 % des crédits d'initiative locale sont consacrés à l'arbre de Noël. Même si le marché des chèques cadeaux s'est généralisé ces dernières années, la part des jouets demeure importante (20 286 jouets commandés en 2013 contre 21 461 en 2012) ce qui représente pour la direction, une grande charge de travail pour la délégation.

**FO FINANCES** estime que les CDAS doivent être souverains sur le choix entre les chèques ou les jouets. La direction informe que le marché national des chèques cadeaux apporte une souplesse dans la procédure mais il n'y a pas de directive pour les délégations.

La formation des délégués et des assistantes semblent être une priorité pour DRH, elle reconnaît cependant la difficulté de faire venir les assistantes sur Paris. En 2013, 158 agents ont suivi une formation IGPDE.

**FO FINANCES** remarque que le nombre d'agents ayant

suivi une formation est insuffisant.

La direction indique que pour la formation, les assistants de délégation sont les plus difficiles à toucher. Une formation a été mise en place pour les nouveaux, on envisage une augmentation de sa durée. Il faut travailler sur des formations métiers.

## QUESTIONS DIVERSES

**FO FINANCES** a demandé un état des lieux sur la délégation de Mayotte.

La direction précise qu'un dispositif hybride adapté aux conditions de Mayotte a été mis en place il y a deux ans. Il s'agit de conventions signées avec des restaurants locaux, des tickets restaurant sont distribués aux agents. Une assistante de service social traite les dossiers de secours, un ajustement des crédits a été réalisé pour les coins repas et l'arbre de Noël.

**FO FINANCES** a attiré l'attention de la direction sur les arrivées des 700 agents de catégorie C en Ile de France. Beaucoup de stagiaires, dont certains en double résidence, vont devoir trouver des logements dans un délai très court.

Il ne faudrait pas que les services de l'ALPAF soient rapidement submergés par l'afflux des demandes compte tenu des délais impartis, comme l'année précédente.

Ce CNAS essentiellement tourné sur un bilan 2013, n'a fait que conforter notre constat sur la soi-disante action sociale que le ministère entend préserver :

Moins de moyens en personnel d'année en année, baisse de certains budgets, augmentation de la réserve de précaution quand dans le même temps celle-ci est systématiquement annulée et toujours des besoins croissants des agents.

Pour **FO FINANCES**, l'action sociale de nos ministères doit être à la hauteur des engagements pris par les différents ministres. Elle doit être à la hauteur des difficultés vécues par les agents et qui sont recensées dans le rapport d'activité du service social à l'occasion de ce CNAS.

**PRIORITÉ  
AUX AGENTS**

